

DVC 3083 (M1042). *Editio minor* É. Lhôte et JM Carbon, ericlhote@hotmail.fr, Paris-Athènes le 1/6/2022.

Datation : ca 400-375, voir commentaire.

πὲρ σ-
ὀμά-
τῶν π-
ενεσ-
τ[άων]

πενεστ[άων] DVC *varia lectio* : πενεστ[ᾶν] DVC

(*Les consultants interrogent le dieu*) au sujet des esclaves pénestes.

Ce document doit être mis en relation avec *CIOD 2940B Ζεύς · πὲρ πόλιος Φεραίας σῶτηρίας* :

- dans les deux cas, il est question, directement ou indirectement, de la Thessalie.
- les mains ne sont pas les mêmes, mais les styles graphiques sont très proches.
- la formulation est la même.

Nous sommes donc conduits à supposer que les conditions historiques sont les mêmes, à savoir, ca 400-375, les troubles consécutifs à la tyrannie à Phères. Les Pénestes, qui pouvaient servir dans l'armée, ont dû être impliqués dans ces troubles, d'où peut-être notre inscription, si par exemple certains Pénestes ont profité de l'occasion pour s'enfuir et se réfugier dans la région de Dodone, où leurs maîtres les recherchent. Les troubles en Thessalie ont peut-être même provoqué une révolte des Pénestes. Dans ce cas, il faut restituer un génitif thessalien πενεστ[άων]. L'emploi de σῶμα dans le sens d'« esclave » est connu, et, si l'on retient ce sens, on met fin à des discussions sur le statut des Pénestes, dont on a souvent pensé qu'ils n'étaient pas des esclaves à proprement parler : l'expression « esclaves pénestes » est un pléonisme, ce qui est banal en grec, mais elle a le mérite d'être claire, en particulier pour les voisins de la Thessalie. Il faut cependant citer Énée le Tacticien (IVe s. av.), qui atteste le sens d'« homme de troupe » : τὴν τῶν σωμάτων σύνταξιν 1, 1 ; μηχανήμασιν ἢ σώμασιν ἐναντιοῦσθαι ᾧδε 32, 1. Toutefois, le style d'Énée est technique, et il oppose les σώματα aux μηχανήματα.

J. Ducat, *Les Pénestes de Thessalie*, 1994, p. 119 définit les hilotes et les pénestes comme des catégories serviles. Cf. p. 116 : « Il existait une très grande ressemblance entre le statut des Pénestes de Thessalie et celui des Hilotes de Sparte ».

L'étymologie de πενέσται, en dépit des hésitations de Ducat, semble claire : dérivé de type ethnique de πένης, πένητος, dont le sens premier est « celui qui vit péniblement de son travail », *DELG s.v. πένομαι*. On conviendra que, sémantiquement, l'adéquation avec la condition des Pénestes, qui étaient l'équivalent des serfs de notre moyen-âge, est parfaite. Quant à la suffixation, cf. É. Lhôte, *Les Ethniques épirotes*, 2013, p. 131-132 : le suffixe composite -έσ-τας de Ὀρ-έσ-ται s'est substitué au suffixe de πέν-ητ-. Cf. *DELG s.v. πενέσται*, qui n'exclut pas cette étymologie, mais avec une réticence indue : certes, les Pénestes ne sont pas une ethnie, mais une classe sociale ; cependant, pour la désigner, on a emprunté un suffixe d'ethnique. Quant aux *Penestae* d'Illyrie, Tite-Live 43, 18-21, il s'agit soit d'une homonymie fortuite, soit d'une dénomination grecque d'une tribu illyrienne. Ce n'est sûrement pas par l'illyrien, dont on ne sait pratiquement rien, qu'on expliquera le nom des Pénestes.

Les éditeurs signalent d'autres références possibles aux Pénestes dans notre corpus, 3162B et 3580A, mais les lectures sont très incertaines.